

LE 14 AVRIL 2014

2014 /0042

OBJET : DOCTRINE D'INTERVENTION DE BPIFRANCE

La doctrine de Bpifrance expose les fondamentaux d'interventions de Bpifrance financement et Bpifrance investissement, ainsi que son positionnement en tant qu'outil au service des entreprises, de l'innovation, de la redynamisation des territoires et des secteurs et filières.

La Direction de la stratégie et du pilotage assure le suivi et le pilotage de ce plan.



Pascal Lagarde
Directeur de la Stratégie, des Etudes
et du Développement

Doctrine d'intervention de Bpifrance

Groupe public d'investissement et de financement au service des entreprises et de leur expansion, Bpifrance est le partenaire de confiance des entreprises françaises. S'appuyant sur l'action de ses deux actionnaires que sont l'Etat et la Caisse des Dépôts en matière de développement économique des territoires, elle est un instrument décisif de la redynamisation de l'économie, de restauration de la compétitivité, de renforcement de l'investissement des entreprises et, partant, du renouveau industriel du pays. Bpifrance est un outil financier au service de l'intérêt collectif qui a vocation à intervenir sur les segments de marchés ou les entreprises pour lesquels les autres acteurs financiers ne sont pas, ou pas assez, présents.

A travers son action et ses interventions, Bpifrance se veut à la fois :

- **Un outil au service des entreprises.** Bpifrance apporte un service de proximité et d'accompagnement des entreprises, tout au long de leur cycle de vie, en focalisant prioritairement son action sur les TPE, les PME et les ETI porteuses de croissance et de compétitivité, et en tirant notamment parti des synergies entre ses métiers de financement et d'investissement (ex. en matière d'innovation ou de financement obligataires). Elle offre toute la palette d'outils nécessaires aux entreprises pour mener à bien leur projet : financement de la trésorerie, financement de l'investissement, renforcement de leur structure financière notamment. Elle accompagne le développement à l'international des PME françaises exportatrices. Elle offre un soutien à l'émergence des ETI, futurs acteurs de référence de leur secteur ou de leur filière. Enfin, elle apporte un soutien aux grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité, en finançant des opérations de développement, de rapprochements industriels ou d'acquisition de technologies qui contribuent au renforcement de la productivité globale de l'économie française ;
- **Un outil en faveur de l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance.** L'innovation est au cœur des priorités de bpifrance, depuis le soutien aux stades amonts de la R&D jusqu'au renforcement du capital des entreprises innovantes, source essentielle de compétitivité. Grâce notamment au regroupement des équipes d'investissement direct et de gestion des aides spécialisées dans l'innovation au sein d'une direction dédiée, Bpifrance soutient et accompagne jusqu'à l'industrialisation l'innovation de rupture, notamment pour faire émerger de nouveaux acteurs de référence et répondre aux nouveaux besoins sociaux. L'innovation incrémentale, porteuse de compétitivité accrue, est également soutenue. Bpifrance agit en lien avec les pôles de compétitivité et les autres outils de la politique d'innovation.
L'action de Bpifrance en direction de l'innovation porte sur les entreprises en croissance, notamment dans des secteurs et filières en développement tels que les nouvelles technologies, l'environnement, la santé ou encore les domaines contribuant à la transition énergétique et écologique, en soutien à la politique industrielle ;
- **Un outil de redynamisation des territoires.** Partenaire privilégié des Régions, Bpifrance ancre son action dans les territoires au sein desquels elle contribue à maintenir un tissu industriel dynamique et à développer l'emploi, notamment au niveau local. En particulier, elle met en place une stratégie spécifique pour soutenir le développement économique dans les

quartiers prioritaires de la politique de la ville, incluant notamment la mise en place de solutions de financement dédiés aux entreprises, notamment en création, dans les quartiers les moins favorisés. Bpifrance développe en outre une stratégie d'intervention spécifique outre-mer pour prendre en compte les spécificités de ces territoires ;

- **Un outil qui s'adapte aux spécificités des secteurs et des filières**, notamment par la mise en place d'une organisation matricielle permettant de valoriser les expertises sectorielles/filières de ses collaborateurs (aéronautique, agroalimentaire, automobile, biotechnologies, écotechnologies et écoservices dans l'optique de favoriser la transition écologique et énergétique, ferroviaire, nucléaire, robotique, etc.) ou, le cas échéant, le recours à des fonds dédiés qui contribuent au financement et à la structuration des secteurs et des filières. De même, Bpifrance adopte une démarche adaptée aux spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment en mettant en place des dispositifs, tant en crédit et garantie qu'en fonds propres et quasi fonds propres, conçus pour répondre aux caractéristiques propres des entreprises de l'ESS. Elle finance également les entreprises à fort impact social.

Méthodologie d'intervention

Pour ce faire, **Bpifrance s'attache à favoriser l'émergence d'un écosystème complet et performant de financement et d'investissement privé des entreprises**. L'objectif est que les TPE, les PME et les ETI, à tous les stades de leur développement et de leur maturité, puissent accéder à des financeurs et des investisseurs compétents, spécialisés et performants, à même d'examiner leurs demandes et de les satisfaire pour celles dont le projet est de qualité, grâce à une palette complète d'instruments financiers adaptés. Bpifrance, via ses investissements et financements, a pour objectif de dynamiser, orienter et développer les acteurs privés du marché, en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques, notamment en matière d'investissement long terme, d'investissement socialement responsable (ISR) et de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (les décisions de financement et d'investissement prennent notamment en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Cet accompagnement des acteurs du marché peut prendre diverses formes indirectes (investissement dans les fonds, garanties, ...). Pour ses interventions directes au profit des PME et ETI, Bpifrance privilégie le co-investissement et le cofinancement et engendre ainsi un effet d'entraînement sur les investisseurs et financeurs privés, dans le respect des règles du droit de la concurrence.

Bpifrance intervient via ses fonds propres ou en gestion pour compte de tiers. Elle peut notamment gérer des enveloppes ou programmes confiés par l'Etat (par exemple pour le Programme des Investissements d'Avenir) ou d'autres organismes publics français ou étrangers (notamment européens), ainsi que des institutionnels ou des industriels privés. Elle s'attache notamment à attirer les investisseurs institutionnels internationaux vers le financement des PME et ETI françaises, via des coopérations sur certains segments du marché, directes ou intermédiées. Enfin, conformément à loi du 31 décembre 2012, elle mène son action, en tant que de besoin, en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement.

L'ensemble des interventions de Bpifrance, notamment celles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics, doivent être financièrement soutenables i.e. impliquant la réalisation d'un retour global sur capitaux investis permettant d'assurer la pérennité de la société et de ses missions. Le conseil d'administration de Bpifrance définit des cibles de niveau de rentabilité et de risque pour le groupe et pour chacune de ses activités, et en assure le suivi sur la base d'indicateurs quantitatifs dédiés.

Cibles des interventions de Bpifrance

S'agissant **des entreprises entrant dans le périmètre de ses activités**, Bpifrance vise à répondre aux besoins en fonds propres et en crédit de sociétés de toute taille, de la « jeune pousse » à la grande entreprise. En conséquence elle pratique des interventions de trois natures différentes, correspondant chacune à une catégorie d'entreprises :

- **Des interventions dans les TPE, les PME et les plus petites des ETI** qui, notamment du fait de leur taille, du caractère amont de leur stade de développement et du caractère risqué de leur projet de croissance, rencontrent des difficultés structurelles de financement auprès du système bancaire comme des investisseurs privés (défaillance de marché). Dans ce contexte, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions aux segments de marchés sur lesquels le manque de fonds privés est le plus marqué et qui sont structurellement déficitaires en capitaux, notamment l'amorçage, le capital-risque le capital développement et les petites transmissions. La capacité de détection des entreprises cibles, notamment des pépites potentielles, est assise sur une connaissance fine des secteurs d'activité, du tissu économique régional, de la situation et des besoins des entreprises ;
- **Des interventions ciblées auprès des acteurs de référence de chaque secteur ou filière justifiées par leur caractère stratégique**, quelle qu'en soit la taille, PME, ETI et, dans une moindre mesure, grandes entreprises de croissance. Pour ces opérations, du capital-développement et dans une moindre mesure du capital-risque, Bpifrance agit dans une logique de consolidation et de croissance, notamment par l'aide à l'innovation et à l'export ;
- **Des investissements ponctuels au capital des plus grandes entreprises** considérées comme stratégiques pour l'économie nationale, notamment dans une logique de stabilisation de leur actionnariat.

S'agissant **des secteurs et géographies d'activités ciblés, Bpifrance** :

- **Privilégie les secteurs et les filières en croissance**, dans la logique d'accompagnement de la politique industrielle nationale qui figure au cœur de ses missions. A cet égard, Bpifrance peut concentrer ses interventions sur le développement de certains secteurs ou filières industrielles, tels que le numérique, les biotechnologies, l'agro-alimentaire, l'aéronautique et les éco-industries, qui s'avèrent cruciaux pour la préservation et le renforcement de la compétitivité de l'économie française ;

- **Intervient** principalement en France (y compris outre-mer) et en Europe et, de façon exceptionnelle, dans d'autres zones géographiques, dans le cadre de partenariats où l'intérêt pour l'économie française est avéré.

Une intervention de proximité

L'intervention de Bpifrance repose sur une forte proximité avec les entreprises, qu'elle soit géographique ou sectorielle (notamment pour les entreprises technologiques ou les filières) :

- 90% des décisions bancaires et de financement de l'innovation seront prises en régions ;
- 90% des décisions de capital-développement ou de petites transmissions jusqu'à un montant de 4M€ seront décidées dans 6 inter-régions ;
- Afin d'assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1000 PME et ETI de croissance, Bpifrance propose une offre (« Bpifrance export ») pour faciliter l'accès des entreprises à l'information et aux outils de financement de leurs activités à l'export. Cette offre s'appuiera sur :
 - L'implantation de conseillers d'Ubifrance et de COFACE dans le réseau régional de Bpifrance pour identifier en amont les entreprises qui disposent d'un potentiel export, les accompagner (ex. mise en relation avec les équipes implantées à l'étranger, partage de contacts, etc.) et les orienter dans la gamme des produits financiers publics et privés à l'export, selon leur situation et leurs projets ;
 - Une offre de financements publics, intégralement distribuée par Bpifrance, dont certains produits sont gérés par Bpifrance et d'autres par Coface.

Bpifrance agit en partenariat étroit avec les régions : Bpifrance sera le partenaire financier privilégié des régions qui le souhaiteront et coordonnera son action avec les leurs pour offrir aux entreprises des services et des solutions de financement (haut et bas de bilan) les plus adaptés à leurs besoins. Ces partenariats pourront notamment passer par la souscription par Bpifrance aux côtés des conseils régionaux à des fonds d'investissement, la gestion par Bpifrance de fonds abondés par les régions (fonds de garantie, d'innovation, d'investissement), la participation de Bpifrance aux plateformes d'accueil et d'accompagnement des entreprises que les régions souhaiteraient mettre en place, etc.

Si la mise à disposition par Bpifrance des outils et des ressources de financement et d'investissement est une condition nécessaire au développement des TPE, des PME et des ETI françaises, cela ne constitue pas une condition suffisante. C'est pour cette raison que, au-delà de son rôle de financement, Bpifrance accompagne les entrepreneurs dans la concrétisation de leurs projets de développement. Les équipes de Bpifrance, notamment en régions :

- Proposent aux chefs d'entreprise des solutions de financement adaptées à leurs besoins, à la situation et aux projets de développement de leur entreprise ;
- Les orientent, en lien avec les structures d'orientation et d'accompagnement régionales lorsqu'elles existent et les acteurs consulaires, vers les interlocuteurs pertinents, notamment en matière d'investissement en fonds propres, le plus souvent à l'échelle régionale ;

- Leur apportent, notamment en matière de financement de l'innovation ou via leur présence dans les instances de gouvernance des sociétés investies, leurs expertises et leurs compétences ;
- Avec l'appui des équipes d'Ubifrance, les accompagnent dans leurs démarches à l'export ;
- Contribuent au renforcement et à la rationalisation des réseaux locaux de financement et d'accompagnement.

Cette démarche collaborative, doit permettre de gagner la confiance des entrepreneurs, constitue la force d'entraînement que Bpifrance développe au service des entreprises.



La doctrine de Bpifrance évolue en fonction des besoins du marché, suivis et évalués en permanence par les équipes de Bpifrance. La présente doctrine fera donc l'objet de mises à jour, en lien avec les comités national et régionaux d'orientation, et validées par le conseil d'administration. Ces mises à jour, ainsi que l'adaptation de ses outils d'intervention qui en découlerait, s'appuieront notamment sur l'étude, l'expertise et la connaissance des problématiques de financement et de développement des entreprises des équipes de Bpifrance, notamment à l'échelon régional, ainsi que sur l'évaluation des impacts socio-économiques de ses interventions. Bpifrance alimentera régulièrement le débat public sur la question du financement et du développement des entreprises.

Toutefois, si la situation le justifie, Bpifrance ne s'interdit pas, exceptionnellement et à titre temporaire, de prendre des décisions de financement ou d'investissement (sur ses fonds propres) dérogeant à la présente doctrine. Cette décision sera prise par les instances de gouvernance compétentes, conformément aux règles prévues par les statuts des sociétés du groupe Bpifrance et le pacte d'actionnaires.

Doctrine d'intervention de Bpifrance Investissement

1. Principes directeurs des investissements de Bpifrance Investissement

Par ses interventions en fonds propres, Bpifrance Investissement finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 (cf. document en annexe) et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance Investissement, dans les fonds comme dans les entreprises (cf. *infra*), s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance Investissement **n'est pas un investisseur comme un autre**. Son caractère d'**investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif** l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance Investissement consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance Investissement s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers. Dans ce cadre, l'ensemble de ses opérations sont guidées par les principes directeurs suivants :

- **Bpifrance Investissement intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public.** Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance Investissement recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- **Bpifrance Investissement est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché.** Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance Investissement intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- **Bpifrance Investissement est un investisseur patient.** Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme

les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- **Bpifrance Investissement est au service de l'intérêt collectif.** En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise – cf. infra), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.
- **Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance Investissement privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit.** Pour autant, Bpifrance Investissement envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou la sortie de cote par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :
 - la transmission générationnelle d'une PME,
 - la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes,
 - le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.
- **Bpifrance Investissement n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :**
 - Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance Investissement peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
 - Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
 - Les banques et compagnies d'assurance ;
 - Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
 - Les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- **Bpifrance Investissement peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières.** En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance Investissement pour trois raisons :
 - ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;

- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent, de ce fait, être systématiquement notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance Investissement, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance Investissement privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

2. Modalités d'investissement de Bpifrance Investissement

Les investissements de Bpifrance Investissement sont réalisés selon quatre grandes modalités, par quatre directions métier d'une même société de gestion :

- **Par des prises de participation indirectes (ou en fonds de fonds), sous la forme de souscriptions dans des fonds partenaires.** Ce mode d'action vise notamment à assurer un effet d'entraînement maximum de Bpifrance Investissement sur les investisseurs privés qui souscrivent à ses côtés dans les fonds partenaires (par exemple les fonds également abondés par les Régions, ou les fonds nationaux spécialisés tels que Demeter ou Aerofund) et à démultiplier les capacités d'investissement de Bpifrance Investissement sur le territoire. Dans cette branche d'activité, Bpifrance Investissement a vocation à :
 - **Focaliser son action sur les segments du capital-risque et du capital développement, pour lesquels les levées de fonds sont les plus difficiles.** Elle veille à l'internationalisation des meilleures équipes françaises, notamment au niveau européen, afin qu'elles soient capables d'une part d'attirer des investisseurs institutionnels internationaux dans leurs fonds et d'autre part de soutenir les entreprises de leur portefeuille dans leur nécessaire expansion hors de France ;
 - **Contribuer à la consolidation des équipes de gestion existantes les plus performantes** (tant financièrement pour l'investisseur qu'en termes d'apport de valeur ajoutée pour les entreprises financées) ;
 - **Animer les sociétés de gestion partenaires pour veiller à la montée en puissance de nouvelles équipes de capital investissement basées en France, sur les segments du marché pas ou mal couverts,** et, plus généralement, s'assurer d'une professionnalisation croissante des équipes et de leurs pratiques.
- **Par des prises de participation directes dans les entreprises,** sur les ressources propres de Bpifrance Investissement ciblant des ETI et des grandes entreprises à caractère stratégique,

porteuses de compétitivité et de croissance. Ces investissements sont réalisés en privilégiant, chaque fois que c'est possible, l'intervention de co-investisseurs.

- **Par des prises de participation directes, aux côtés d'investisseurs publics ou privés, via des fonds dédiés généralistes ou sectoriels**, pour l'ensemble des investissements à destination des PME et ETI. Ces fonds peuvent alors :
 - porter sur des segments spécifiques où sont constatées des carences de marché (absence de fonds dédiés à certains secteurs d'activité par exemple). Dans ce cadre, Bpifrance Investissement crée et gère des fonds qui réalisent des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres selon la nature des besoins de financement identifiés, de préférence en co-investissement avec des investisseurs privés, à l'instar des actuels fonds Innobio, Patrimoine et Création ou Bois ;
 - viser à compléter, à l'instar de l'actuel fonds de co-investissement direct (FCID) les investissements réalisés par les fonds partenaires lorsqu'ils présentent un niveau de risque trop important pour eux (compte tenu de l'importance des montants ou de la nature de l'investissement). Le co-investissement est systématiquement recherché afin d'éviter toute forme de concurrence avec les fonds privés du marché et les conflits d'intérêt entre activité d'investissement direct et l'investissement via les fonds partenaires, notamment les fonds régionaux.

3. Bpifrance Investissement est un investisseur socialement responsable et promeut cette logique auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées

Bpifrance Investissement adopte une logique d'investisseur socialement responsable.

A ce titre, dans le cadre de l'étude des projets d'investissements directs, Bpifrance Investissement prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment au travers des *due diligences ad hoc*. Cette analyse « ESG » doit déboucher sur l'identification de points d'amélioration au sein des entreprises dans lesquelles ces entités investissent, points qui seront suivis tout au long de la détention de la participation : à cet effet, Bpifrance Investissement veille, notamment via les pactes d'actionnaires qu'elle négocie ou encore la participation aux instances de gouvernance des sociétés, à ce que les entreprises dans lesquelles elle investit s'engagent à progresser dans leur prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

Dans le cadre de ses activités d'investissements en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement. En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

Dans tous les cas, les progrès des entreprises dans lesquelles Bpifrance Investissement tiennent compte de la situation initiale (à la date de l'investissement) et sont évalués à l'aune de critères, choisis avec leur management, tels que : l'emploi comme un sujet majeur, l'utilisation durable des ressources, des impacts environnementaux maîtrisés, le dialogue social comme méthode de progrès et de résolution des problèmes, des ressources humaines gérées comme la première richesse de l'entreprise, l'attention portée aux personnes, le partenariat avec les fournisseurs et les clients, le souci du territoire local, une gouvernance transparente et efficace, etc.

4. Pratiques professionnelles de Bpifrance Investissement

L'activité et le fonctionnement de Bpifrance Investissement sont sous le contrôle de l'Autorité des Marchés (AMF).

Dans ses activités d'investissement direct comme indirect, Bpifrance Investissement s'attache à promouvoir le respect d'une déontologie claire :

- **L'application des normes qui permettent la lutte contre toute forme de délinquance financière.** Elle applique à toutes ses activités les normes les plus strictes en matière de conformité et vérifie également que les entreprises dans lesquelles elle investit répondent aux exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- **La prévention de tout conflit d'intérêts, en séparant clairement ses activités d'investissement, de financement et de services.** Ainsi, la décision d'octroi d'un prêt, d'une garantie, d'une subvention ou d'une avance remboursable proposés par Bpifrance Financement, n'est jamais conditionnée à l'ouverture du capital de l'entreprise au profit d'un des fonds gérés par Bpifrance Investissement. De même, la décision d'investissement de Bpifrance Investissement au capital d'une entreprise n'est jamais conditionnée à la demande par cette dernière d'un des produits financier proposé par Bpifrance Investissement. Il en va de même pour les autres offres de services (notamment de conseil et d'accompagnement amont) que Bpifrance sera amenée à proposer ;
- **Une maîtrise des risques financiers tout au long de la chaîne des décisions d'investissement et de gestion des participations.** Bpifrance Investissement s'attache à prendre en compte l'environnement économique et les contraintes des souscripteurs dans les décisions d'investissement et met en place un dispositif de suivi des risques de son portefeuille;
- **Une maîtrise des risques opérationnels.** Bpifrance Investissement veille à ce que les échanges d'information entre les métiers d'innovation, de financement et d'investissement se fassent dans le respect des réglementations en vigueur.

A l'égard des investisseurs publics ou privés, Bpifrance Investissement propose une offre de gestion performante appuyée sur des pratiques professionnelles exemplaires, en son sein et au sein de ses équipes partenaires :

- **Un reporting de qualité** incluant des paramètres d'impact économique et social en plus des données financières usuelles ;
- **Une instruction diligente des dossiers d'investissement**, à travers un engagement à instruire dans des délais raisonnables les dossiers matures et constitués. Par ailleurs, Bpifrance Investissement s'engage à tenir les entreprises informées, dans les meilleurs délais, de l'état d'avancement de l'instruction de leur dossier d'investissement.
- **Une pratique et un rythme d'investissement qui privilégient la qualité, le long terme et le développement des entreprises** à la quantité et la précipitation ;
- **Une diffusion des meilleures pratiques au sein des équipes de gestion partenaires**, qui devront être reconnues pour la pertinence de leur stratégie d'investissement, leur professionnalisme en matière de capital investissement, notamment en termes de coûts de gestion, de transparence et de gouvernance. Une attention particulière est portée à la structuration de la rémunération des équipes de gestion (niveau de rémunération et modalités d'intéressement raisonnables et compatibles avec les principes directeurs de Bpifrance Investissement). Plus largement, les équipes de gestion partenaires sélectionnées devront avoir la capacité à contribuer aux objectifs généraux de Bpifrance Investissement, notamment la capacité à accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation, de développement à l'international et de gestion socialement responsable.

Doctrine d'intervention de Bpifrance Financement

1. Principes directeurs des financements de Bpifrance Financement

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées

Dans le respect des acteurs privés et des règles de droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS¹ et les entreprises publiques locales² exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers. Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

Bpifrance Financement est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêt bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

En tant qu'Etablissement de Crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (CRBF 97.02) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques...

Son activité et son fonctionnement sont sous le contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel (ACP).

¹ Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

² SEM, SPL, SPLA

2. Modalités de financement de Bpifrance Financement

Les modalités d'intervention sont spécifiques à chacun des métiers constitutifs de Bpifrance Financement:

- **Aide à l'innovation :** Dès lors que le projet comporte une innovation reconnue, Bpifrance Financement est en mesure d'intervenir en aide à l'innovation dans le cadre de la réglementation des aides d'Etat à la recherche développement et innovation (RDI). Sous forme de subvention (faisabilité) ou d'avance remboursable (développement), l'aide peut bénéficier à tous types d'entreprises, même en phase d'amorçage. L'aide est plafonnée par un taux d'intervention maximum réglementaire, défini comme une fraction des dépenses d'innovation du projet d'innovation.

Cette intervention et son coût de fonctionnement sont financés par des dotations de l'Etat, de collectivités ou de l'UE (ex : FEDER).

- **Garantie :** Dès lors que l'entreprise est une PME, la réglementation Européenne autorise Bpifrance Financement à intervenir en garantie, dans le but de réduire le risque de la banque. Ces interventions peuvent s'appuyer sur des dotations de l'Etat, de régions, de collectivités ou de l'UE (ex : FEDER).
- **Cofinancement :** Bpifrance Financement intervient en recherchant systématiquement un cofinancement, sous la forme de prêt à moyen et long terme et de crédit-bail mobilier ou immobilier, auprès de l'ensemble des entreprises, quelle que soient leur taille ou leur secteur, dans une logique de déclenchement du financement bancaire. Les conditions de Bpifrance Financement sont alors identiques à celle de la ou des banques qui financent le dossier.

Bpifrance Financement finance notamment les projets export des PME et ETI avec un prêt unique (le « prêt export ») adossé à un accompagnement d'Ubifrance dès lors qu'il dépasse 1M€.

- **Financement mezzanine :** Pour financer des dépenses immatérielles de façon patiente, ces prêts constituent une alternative ou un complément aux fonds propres. Généralement réservés aux PME et sur des montants modestes, ils accompagnent des concours bancaires ou des opérations de haut de bilan, notamment pour l'export ou l'innovation. Même les entreprises en création, généralement des TPE, (moins de trois ans), sans bilan, peuvent bénéficier du Prêt à la Création d'Entreprise.
- **Poste client :** Bpifrance Financement n'a pas vocation à se substituer aux banques privées dans la couverture des besoins de trésorerie des entreprises, mais elle intervient dans le cadre des marchés publics ou ceux des grands donneurs d'ordre privés, en mobilisant les créances ou en fournissant les engagements par signature exigés.

3. Déontologie et pratiques professionnelles de Bpifrance Financement

L'ensemble des principes et règles qui régissent la bonne conduite des relations professionnelles au sein de Bpifrance Financement et des relations d'affaires à l'extérieur du groupe est défini dans une **Charte de déontologie**.

Ces règles résultent, des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment art. 226-13 du Code Pénal relatif au secret professionnel ; art. L.511-33 du Code Monétaire et Financier relatif au secret professionnel des Etablissements de Crédit ; art L.152-6 du Code du Travail relatif à la corruption) d'une part, et de la régulation qui s'impose aux établissements bancaires et financiers (art. 24 du chapitre 3 de la convention collective des banques sur le secret professionnel) d'autre part, et enfin des obligations nées des missions d'intérêt général dans le financement et l'accompagnement des TPE/PME/ETI qui sont confiées par les pouvoirs publics à Bpifrance Financement.

Cette charte, à usage strictement interne, vise à la fois :

- à assurer la conformité des comportements et des pratiques avec les règles qui encadrent l'exercice des différents métiers du groupe ;
- à favoriser et à sécuriser, au sein et hors de l'entreprise, l'exercice des responsabilités et le développement de relations de travail et d'affaires fondées sur la discrétion, l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la neutralité et l'impartialité.

La charte précise les règles relatives en matière de confidentialité professionnelle, de secret professionnel, d'informations privilégiées, de propriété intellectuelle, d'usage des biens et moyens mis à disposition du collaborateur, de prévention et de gestion des conflits d'intérêt, d'activité professionnelle extérieure, de vigilance (notamment au regard des obligations régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme).

Ces règles de déontologie s'appliquent dans leur intégralité aux mandataires sociaux et aux salariés. Elles s'appliquent également à toute personne détachée ou mise à disposition de Bpifrance Financement par une société extérieure à l'exception des dispositions relatives à la non concurrence, au non cumul de l'emploi, à la limitation des activités extérieures et à l'exclusivité.

Toute personne travaillant au sein de l'entreprise est donc tenue de respecter ces règles et les mandataires sociaux ainsi que les salariés exerçant des responsabilités hiérarchiques doivent, en outre, s'assurer du respect des dispositions de cette Charte.

Le **Directeur du Contrôle Permanent des Risques** est le référent en matière de déontologie pour Bpifrance Financement.

Fait à Paris le 25 juin 2013.

ANNEXE

Convention FSI France Investissement 2020 du 1^{er} mars 2012